



Ville d'Esch-sur-Alzette

**Secrétariat**

SH

Date de l'annonce publique de la séance:  
02.07.2009

Date de la convocation des conseillers :  
02.07.2009

point de l'ordre du jour no:  
03-C

**Délibération du Conseil Communal  
de la Ville d'Esch-sur-Alzette**

**Séance publique du 10 juillet 2009**

**Présents :** Hinterscheid, Braz, Spautz, Tonnar échevins, Hannen, Huss, Jaerling, Codello, Hildgen, Becker, Baum, conseillers, Clement, secrétaire communal.

**Absents :** Mutsch, bourgmestre, Maroldt, Snel, Roller, Knaff, Zwally, Weidig, Wohlfarth, conseillers

## Le Conseil Communal;

**Objet: Autorisation au collège des bourgmestre et échevins d'ester en justice**

Vu l'arrêté grand-ducal du 20 avril 2009 portant annulation de la délibération du conseil communal du 19 décembre 2008 relative à la fixation du nombre des différentes fonctions du cadre fermé prévu pour les diverses carrières de fonctionnaires communaux ;

Considérant que le collège des bourgmestre et échevins se propose de défendre ses intérêts dans l'affaire précitée et d'engager un recours en annulation devant la cour administrative comme prévu à l'article 107 de la loi communale, valant appel contre ledit arrêté grand-ducal ;

Vu l'article 83 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi ;

**d é c i d e  
à l'unanimité**

d'autoriser le collège des bourgmestre et échevins à faire représenter l'administration communale devant les tribunaux.

en séance

date qu'en tête

Esch-sur-Alzette, le 10/07/2009

Pour expédition conforme,

Le secrétaire communal,

Le bourgmestre,

suivent les signatures